



1, rue de l'Église Sud, Lacolle, QC, J0J 1J0

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025 le conseil de la Municipalité de Lacolle a adopté le règlement suivant :

- Règlement **2023-0230-2** « Établissant les tarifs applicables aux cas où des dépenses sont occasionnées pour les élus de la municipalité »

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal le 28 février 2025 sur les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à midi et de 13 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à midi.

Ce règlement entre en vigueur le 15 janvier 2025.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À LACOLLE ce 28 février 2025

Silvio Gaudio, directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Silvio Gaudio, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28 février en l'an deux mille vingt-cinq.

Silvio Gaudio, directeur général/greffier-trésorier